



**AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°01-2023-082

PUBLIÉ LE 26 AVRIL 2023

# Sommaire

## **01\_DDETS\_Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain / Direction**

01-2023-04-26-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature pour  
l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses - DDETS de  
l'Ain (3 pages)

Page 3

01\_DDETS\_Direction départementale de  
l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain

01-2023-04-26-00001

Arrêté portant subdélégation de signature pour  
l'ordonnancement secondaire des recettes et  
des dépenses - DDETS de l'Ain

**ARRÊTÉ**  
**portant subdélégation de signature**  
**pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses**

La préfète de l'Ain  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,

**Vu** le code des marchés publics et notamment son article 2 ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée ;

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

**Vu** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment ses articles 5, 64, 66, 86, 100, 104 et 226 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment ses articles 20, 21, 43 et 44 ;

**Vu** le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**Vu** le décret du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Agnès GONIN, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain ;

**Vu** le décret du 22 mars 2021 portant nomination de M, Jean François FOUGNET, directeur départemental adjoint de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain ;

**Vu** le décret du 22 mars 2023 portant nomination de Mme Chantal MAUCHET, en qualité de préfète de l'Ain ;

**Vu** l'arrêté du 23 mars 1994 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

**Vu** l'arrêté du ministre de l'emploi et de la solidarité du 29 avril 2002 portant désignation des personnes responsables des marchés ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 1er avril 2021 portant désignation de la liste des agents composant la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain ;

**Vu** l'arrêté du 7 juillet 2021 portant nomination de Mme Audrey CHAHINE, directrice départementale adjointe de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain ;

**Vu** l'arrêté DDETS de l'Ain du 24 avril 2023 portant subdélégation de signature sur les attributions et les compétences ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 11 avril 2023 portant délégation sur les attributions et compétences secondaire des recettes et des dépenses et pour l'exercice des attributions dévolues au pouvoir adjudicateur ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1er :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès GONIN, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, subdélégation de signature est conférée à M. Jean-François FOUGNET et Mme Audrey CHAHINE, directeurs adjoints, ainsi qu'à M. Jean-Eudes BENTATA, adjoint au chef du pôle insertion, emploi et solidarités sur l'ensemble de la délégation qui est donnée dans l'article 1er et 5 de l'arrêté préfectoral du 11 avril 2023 en matière d'ordonnancement secondaire et dans le respect des seuils fixés en son article 3.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès GONIN, de M. Jean-François FOUGNET, de Mme Audrey CHAHINE, de M. Jean-Eudes BENTATA, subdélégation de signature est donnée, dans la limite du seuil de 23 000 euros, aux fins de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État prévu à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 11 avril 2023 en matière d'ordonnancement secondaire et dans le respect de l'article 1er de l'arrêté DDETS du 24 avril 2023 portant subdélégation de signature sur les attributions et compétences, à :

- Mme Samia HAMITOUCHE
- M. Daniel MASSARD
- Mme Claire TOURNOIS
- Mme Béatrice PERCHE

Cette subdélégation porte sur la décision de la dépense et la constatation du service fait.

**Article 2 :**

S'agissant de la programmation budgétaire, de la gestion des crédits, du pilotage des restitutions CHORUS (licences MP2 et MP7), subdélégation de signature est donnée à :

- Maud FLECHET
- Thomas BIBRAC
- Sylviane PUTINIER

**Article 3 :**

S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS, subdélégation de signature est donnée à :

- M. Laurent FLECHET
- Mme Samia HAMITOUCHE
- Mme Claire TOURNOIS
- Mme Béatrice PERCHE

**Article 4 :**

L'arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du 12 avril 2023 est abrogé.

**Article 5 :**

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités est chargée de l'exécution de la présente subdélégation qui sera communiquée à Madame la préfète et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 26 avril 2023

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités de l'Ain

Signé Agnès GONIN